Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de la Pommeraie

Le 2 avril 2024 à 19 h 30

Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :
www.desjardins.com/caissedelapommeraie

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel.** Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* (ci-après le « RIC ») et au *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs*
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez:

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- voter pour élire des membres du conseil d'administration

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- modifier l'article 8.1 du RIC de manière à diminuer progressivement le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de onze (11) à neuf (9), les postes à abolir étant deux postes du groupe « D » échéant au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, et modifier l'annexe « A » du RIC et le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs* pour qu'ils tiennent compte de cette modification à l'article 8.1 du RIC. Plus précisément, l'adoption de cette modification aurait pour effet de diminuer progressivement le nombre d'administrateurs :
    - de onze (11) à dix (10) dès l'assemblée générale annuelle 2024, avant la période des élections;
    - de dix (10) à neuf (9), à partir du 1er janvier 2025.

  Ces modifications prendront effet dès leur adoption, avant la période des élections.

- modifier l'article 10.2 du RIC de manière à diminuer de cinq (5) à quatre (4) le nombre d'administrateurs siégeant au comité exécutif;

- modifier l'annexe « A » du RIC décrivant les groupes de manière à abolir les groupes « A », « B » et « C » et à ce que les administrateurs siégeant dans ces groupes siègent dorénavant dans le groupe « D », et modifier le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs* pour qu'il tienne compte de cette modification.

  Ces modifications prendront effet immédiatement après la levée de cette assemblée générale annuelle.

Les membres peuvent obtenir une copie du projet de résolution spéciale en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.

Élection au conseil d'administration

4 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 1 poste pour le groupe B;
- 2 postes pour le groupe D;
- 1 poste pour le groupe E.

Toutefois, si la modification proposée à l'article 8.1 du RIC est adoptée, il y aura 3 postes à pourvoir au conseil d'administration, soit :

- 1 poste pour le groupe B;
- 1 poste pour le groupe D;
- 1 poste pour le groupe E.

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 7 février 2024 à 16 h.

Si la modification à l'article 8.1 du RIC est rejetée :		
Personnes candidates à un poste au conseil d'administration		
Groupe B (élu par acclamation)	Groupe D (élus par acclamation)	Groupe E **(élu par acclamation)**
GOSSELIN, Étienne	CLICHE, Francis	DION, Diane
	DEMERS, Guillaume	
Si la modification à l'article 8.1 du RIC est adoptée :		
Personnes candidates à un poste au conseil d'administration		
Groupe B (élu par acclamation)	Groupe D (votation en différé)	Groupe E (élu par acclamation)
GOSSELIN, Étienne	CLICHE, Francis	DION, Diane
	DEMERS, Guillaume	

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caissedelapommeraie ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 26 février 2024 Lucie Grenier, secrétaire